

Communauté européenne



Bureau d'Information de la Communauté européenne
350 rue Sparks, suite 1110, Ottawa, Ontario K1R 7S8

NOTE D'INFORMATION

LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR DANS LA C.E.

Monsieur Jenkins met en évidence le rôle de la Commission

Les observations qui suivent sont tirées du discours prononcé devant les membres de l'Association des consommateurs, réunis à Bruxelles le 23 septembre 1977, par le président de la Commission de la C.E., M. Roy Jenkins:

La Communauté européenne dispose maintenant d'un programme d'activités touchant la consommation. Celui-ci se développe de diverses façons et, parmi les moyens mis en oeuvre, on remarque l'adoption par le Conseil des ministres d'un jeu de directives améliorant les normes de protection du consommateur dans les Etats membres. Un commissaire, M. Richard Burke, a en outre été directement affecté aux affaires de la consommation. Mentionnons de plus la création du poste de directeur général, du service de la Protection du consommateur et de la direction de la Protection du consommateur. Cette dernière est d'ailleurs actuellement en voie d'expansion. A cause de l'importance croissante du dispositif d'information du consommateur, nous avons aussi formé une division spéciale au sein de la direction générale de l'Information afin de traiter les données spécifiques intéressant le consommateur. Enfin, le Comité consultatif à la consommation, organisé en 1973, conseille la Commission sur la formulation et la mise en oeuvre des politiques et directives.

Mais quels progrès avons-nous donc enregistrés, depuis avril 1975, grâce à notre programme de protection et d'information du consommateur? Je crois que nous devrions être fiers de ces réalisations qui, en seulement deux ans et demi, nous ont fait produire des directives sur l'étiquetage des aliments, la sécurité des jouets, la sécurité des voitures, le porte à porte, les prix à l'unité, la responsabilité commerciale et l'enseignement par correspondance. En outre, vers la fin de l'année, s'ajouteront deux nouvelles directives sur la publicité trompeuse et le crédit à la consommation. Naturellement, quel que soit notre rythme, le mouvement de la consommation nous incitera à accélérer davantage l'allure. Je sais qu'il y a encore beaucoup à faire dans le domaine de l'éducation et de l'information du consommateur, mais là encore nous progressons. En éducation, des études financées par la Commission sont en cours dans les pays membres par l'intermédiaire d'organisations de consommateurs; du côté de l'information, la Commission entretient des relations constantes avec la télévision, la radio et la presse au moyen de rencontres régulières sur la consommation. Evidemment, le champ de la répartition légale reste à être couvert convenablement, mais je crois sincèrement que nous avons établi des bases solides qui nous permettront de réaliser nos objectifs à ce sujet.

../2

Nous admettons aussi, au sein de la Commission, que l'intérêt du consommateur doit relever de considérations bien plus étendues que celles des directives et des politiques regroupées sous le titre global de la "Politique sur la consommation". On doit tenir compte du consommateur dans tous les aspects des politiques de la Communauté, que ce soit l'industrie, l'agriculture, la concurrence, la législation anti-trust, les transports, l'environnement ou d'autres secteurs. De toute évidence, à moins que nous n'établissions sans équivoque que nos propositions signifient quelque chose dans l'esprit du public en général, et pour la qualité de la vie, nous ne pouvons espérer obtenir un appui bien étayé parmi les peuples européens. Cette base sera essentielle lorsqu'il y aura des élections directes au Parlement européen.

Permettez-moi de vous proposer deux exemples de situations où nous avons vraiment tenté de promouvoir le meilleur intérêt du consommateur. D'abord, signalons la politique que nous suivons pendant les négociations internationales sur les textiles (l'Accord multifibres). Nous avons eu à évaluer les problèmes que subissent les industries du textile dans la Communauté à cause de l'importation de vêtements bon marché, mais en fonction des exigences de la lutte à l'inflation et de nos obligations envers les pays du Tiers-Monde. Le parcours fut difficile et, en cette période de chômage élevé, nous ne pouvons pas, simplement, ignorer les conséquences sociales de l'importation à bas prix. Cependant, nous avons pu éviter de nous tourner vers le protectionnisme qui, s'il se généralisait, pourrait avoir des effets malheureux sur le commerce mondial et, ainsi, sur la consommation.

En second lieu, je veux mentionner la politique agricole à laquelle s'intéressent de plus en plus d'organisations de consommateurs. Je dis sans ambages que nos propositions de l'année courante sur l'établissement des prix à la production agricole ont été essentiellement fondés sur l'intérêt des consommateurs: la hausse proposée de trois pour cent des prix courants, à un moment où l'inflation des prix dans la Communauté atteint des proportions à deux chiffres, fut, je crois, marquée de courage.
